

# Domaine Public

936

# DP

J.A. 1000 Lausanne 1 26 janvier 1989  
Hebdomadaire romand Vingt-sixième année

## L'ère du soupçon

L'anagramme n'est pas qu'un jeu. Dans le désordre, les lettres d'un mot révèlent un autre sens, caché, comme une image de nos ambiguïtés profondes. La Suisse est saine. Mais l'anagramme de «saine», c'est «sanie». Il suffit de riper le «n» pour passer de la santé à la purulence.

L'affaire Kopp est en train de perdre son caractère personnel: la faute d'un magistrat qui aurait mal mesuré les devoirs du secret de fonction. Aujourd'hui, l'amplification nous fait passer de l'erreur individuelle au complot à larges ramifications. Mme Kopp n'apparaît plus comme la reine déchuë, mais comme un pion porté en position forte sur l'échiquier.

Dans une surenchère de scoops la presse mène l'enquête, reconstituant un polar: femme du monde assassinée, procureur sous influence, chantage aux perversions sexuelles, trafiquants d'armes et de drogue, avocats véreux... La réalité pourrie dépasserait la fiction des ripoux.

Que faire?

Il est malsain que la presse joue au juge d'instruction, même si elle fait un travail utile en empêchant que triomphe le mensonge ou l'inertie ou la complaisance ou l'intimidation. Mais ses pouvoirs d'investigation sont en fait limités. Ou elle est alimentée par des fuites — comme c'est la coutume en France — ou elle procède par montage, avec tous les risques d'amalgame, d'insinuation par juxtaposition. Les fuites, venues de l'intérieur, sont chose grave; dans les meilleurs des cas, elles révèlent dans l'administration une situation moralement intenable pour un subordonné qui n'a pas d'autre recours devant l'injustice imposée ou étouffée; dans les pires des cas, elles peuvent être inspirées par des règlements de compte, des coups bas politiques. Quant aux montages, ils sont dangereux; ils répondent à la logique du sensationnel, alors que la justice exige recherche de la preuve, droit d'être entendu et tout un appareil de précautions. Malgré l'admiration qu'on éprouvait pour le talent de Polac, lorsqu'à «Droit de réponse» il instrui-

sait le procès public d'un accusé de son choix, on ressentait un malaise devant ce mépris médiatique des droits de la défense.

Le journalisme d'investigation fait rêver depuis que le *Washington Post* a tombé Nixon. Mais sans fuites, il n'y aurait pas eu de Watergate. Une démocratie est altérée si ce sont les médias qui se substituent au juge.

Encore faut-il que les juges agissent ou puissent agir. Le Conseil fédéral a donné pouvoir d'enquête à des magistrats; ou souhaite que le juge Haefliger ait les moyens d'aller aussi loin que nécessaire. Le Parlement, dans ce but, devrait lever l'immunité de Mme Kopp avec célérité, les deux chambres travaillant en concordance. Certes la décision est délicate; elle doit être réfléchie et fondée, pour éviter qu'on en mésuse un jour à des fins purement politiques. Mais ce délai de réflexion peut être court. Si le Parlement traîne jusqu'à l'été, l'intox d'ici là aura fait de nouveaux ravages.

La réponse du pouvoir sera donc une enquête et des sanctions. C'est nécessaire, mais cela ne suffit pas. La Suisse doit saisir cette opportunité malencontreuse pour mener à bien des réformes politiques. Choc salutaire.

L'erreur serait de croire que l'affaire Kopp n'est qu'un accident dû à une accumulation exceptionnelle de circonstances, maritales et zurichoises. Elle n'est qu'une excroissance pathologique d'une recherche courante et sans scrupule de profits.

Un exemple. Au début de la crise libanaise, quand les grandes fortunes de ce pays déchiré s'exilèrent, j'ai entendu un magistrat de Genève, dont j'aimais par ailleurs l'intégrité rigoureuse, dire: «Nous avons mis la barre très haut; en-dessous de X millions, travaillant à Genève, y payant des impôts, pas de permis!» Et combien d'avocats dans chaque canton avaient la réputation de pouvoir obtenir l'établissement de tels clients. Si la Banque cantonale vaudoise est citée dans l'affaire des initiés de Péchiney, ayant

AG

● suite en page 2

# Quatre propositions

(ag) 1. **Le lobbysme rappelé à la décence.** – La représentation parlementaire d'intérêts privés, économiques, est une tare de la démocratie suisse. Les exemples sont innombrables et constants, et nullement une exclusivité zurichoise: meuniers, fabricants de cigarettes, pétroliers, etc, ont au Parlement leurs porte-parole officiels. Non seulement ceux-ci sont connus comme mandataires d'une organisation professionnelle, mais ils interviennent publiquement, et surtout en commission, lorsque les intérêts de leurs mandants sont en jeu. La tolérance de telles pratiques est un laxisme déplorable. La commission militaire, qui doit ratifier de gros crédits, connaît des parlementaires, administrateurs de sociétés bénéficiant du

crédit proposé et qui ne s'abstiennent même pas au vote!

Des règles simples, telles que les énonçait Wolf Linder (DP 934), devraient être imposées par la loi ou l'usage:

— publication des conseils d'administration auxquels appartient tout candidat à l'élection;

— interdiction d'accepter de nouveaux conseils en cours de législature;

— interdiction de participer à des commissions où les intérêts d'entreprises ou d'associations que l'on représente sont en jeu.

De telles règles ne modifieraient pas fondamentalement le poids des lobbies. Mais ce serait des règles de décence.

2. **Limitation du secret bancaire opposé aux investigations de lutte contre la drogue.** – La répression du blanchiment d'argent sale sera d'une application véritablement difficile. Une mesure simple serait efficace: la levée du secret bancaire, non pas seulement lors d'affaires criminelles où, des inculpations étant lancées, l'entraide judiciaire est requise, mais déjà au niveau des investigations policières. Pour éviter que, sous le couvert de lutte antidrogue, des Etats cherchent à obtenir des renseignements qui les intéressent pour d'autres motifs, les demandes pourraient être transmises à un magistrat qui apprécierait leur bien-fondé et l'intérêt des réponses à fournir. Seule la levée préalable du secret permettrait le démantèlement des réseaux. Il suffit d'une modification simple de la loi.

3. **Surveillance des sociétés de change, de gestion d'argent.** – Alors que les banques sont soumises à des surveillances strictes, toutes sortes de manipulateurs d'argent peuvent exercer sans patente, sans contrôle de leurs commerce. Leurs activités de change, de gestion, devraient être soumises à autorisation et à surveillance.

4. **L'autorité de plainte interne.** – Le magistrat politique veille à ce que l'administration n'abuse pas de ses pouvoirs. Mais l'administration peut, elle aussi, être témoin et exécutant d'un abus de pouvoir du politique. Faute d'un re-

cours hiérarchique, la «fuite» organisée devient le seul moyen de faire connaître la vérité. Si Hafner n'avait pas pris tous les risques et donné sa démission, jamais l'affaire des caisses noires n'aurait éclaté.

Devrait être instituée une autorité (ancien juge, ancien magistrat), habilitée à recevoir des plaintes d'abus de pouvoir dont les fonctionnaires seraient témoin. Cette autorité aurait la compétence d'instruire la plainte, de protéger le plaignant si nécessaire et de proposer des sanctions ou des correctifs. ■

## NOTE DE LECTURE

### L'Histoire du Pérou

(jd) Dette énorme, situation économique catastrophique, grèves, inflation galopante, exode rural vers la capitale, niveau de vie en baisse depuis une quinzaine d'années, une guerre intérieure qui a fait plus de 12'000 morts depuis 1980 et des dégâts matériels équivalant au tiers de la dette, le Pérou est un pays en voie de désagrégation; ses élites n'ont d'yeux que pour les Etats-Unis, font montre d'une mentalité de rentiers peu intéressés au développement du pays et méprisant la population indienne.

Dans son récent ouvrage *Des Incas au Sentier lumineux. L'histoire violente du Pérou\**, Claude Auroi, professeur à l'Institut universitaire d'études du développement à Genève, tente de situer cet état de virtuelle auto-destruction dans une perspective historique: chaos social et culturel provoqué par la colonisation espagnole, étouffement économique par l'Angleterre puis par les Etats-Unis qui prennent le relais depuis l'indépendance du pays. L'intérêt du livre tient dans la démarche qui ne relève pas seulement de l'histoire événementielle, chronologique, mais qui prend en compte la géographie, l'économie, les antagonismes sociaux et ethniques. Face à cette société bloquée, à cette mentalité coloniale et au manque d'ambition et d'énergie de l'étoile créole, l'auteur voit un espoir d'avenir dans le potentiel de dynamisme du monde indien dont il aperçoit les premiers signes du réveil. ■

\*Genève, 1988, Georg Editeur

## L'ère du soupçon

● suite de la première page.

exécuté les ordres d'achat d'un client (ce à quoi elle vient d'opposer un démenti), c'est qu'elle s'est notoirement acquise une clientèle française, dès avant-guerre, en dépit du contrôle des changes, qui était franchissable. Ce n'est donc pas un hasard si la presse qui suit l'affaire Pechiney cite la Socco à Genève et la BCV à Lausanne.

Ainsi *Libération* pouvait écrire: «Tous les coups mènent en Suisse.» Le vrai problème est la dégradation de l'image de la Suisse. Elle ne sera pas redressée par le remplacement d'une femme issue de la Goldküste par un fabricant de stumps, propriétaire d'un bouvier bernois.

La reconquête d'une image de correction implique des réformes politiques, au-delà de l'épuration décidée après enquête.

Pour ne pas parler dans le vide, DP avance quatre propositions (voir ci-dessus). La maturité politique, dans le débat de l'affaire Kopp, ne se mesurera pas à la surenchère dans la dénonciation, mais dans la capacité de proposition.

AG

# Un marché à régler

*Dans son bulletin Med in Switzerland n° 3 de juillet 1988, la Déclaration de Berne procédait à une analyse critique des médicaments contre la douleur, parmi lesquels l'Optalidon de Sandoz. La présence de barbituriques dans la composition de ces médicaments favorise la dépendance, donc l'abus de tels produits, sans que leur utilisation ne soit justifiée au point de vue médical. Pour ces raisons et sur décision de l'OICM, les analgésiques contenant des barbituriques ne sont plus autorisés en Suisse depuis le 30 juin 1988. Si, en Suisse, l'Optalidon ne contient plus de barbituriques, il n'en va pas de même pour l'Optalidon vendu en Inde, en Afrique, au Brésil, au Moyen-Orient, en Malaisie et au Pakistan. Dans ce dernier pays, et sur la base de l'analyse de la Déclaration de Berne, un représentant de l'organisation Health Action International (HAI), œuvrant pour une utilisation rationnelle des médicaments ainsi que pour le programme des médicaments essentiels, a demandé à son gouvernement de retirer l'Optalidon du marché pakistanais, avec succès. Suivant le journal Dawn du 5 décembre 1988 édité à Karachi, le ministre de la santé du Pakistan a interdit l'Optalidon sur son territoire.*

*La Déclaration de Berne se réjouit, pour la santé des gens, d'une telle mesure et demande à nouveau à Sandoz de retirer au niveau mondial toutes les compositions d'Optalidon qui contiennent encore des barbituriques.*

## Le travail de «Med in Switzerland»

(pi) Ce communiqué diffusé par la Déclaration de Berne est le fruit du travail d'un groupe mis en place par l'organisation tiers-mondiste afin de mieux connaître et faire connaître les activités des producteurs suisses de médicaments dans les pays en développement, mais aussi pour exercer une pression afin que les vides juridiques de ces pays ne soient pas utilisés pour vendre des produits interdits en Suisse. Un œil sévère est également attentif à la publicité pour les médicaments dans le tiers monde.

Le groupe «Med in Switzerland» est composé d'une dizaine de médecins et de pharmaciens et travaille en étroite collaboration avec l'organisation Health Action International (HAI). Des échanges d'informations permettent de commencer une action en Suisse et de la poursuivre ailleurs sur la Planète.

La Déclaration de Berne va entreprendre une recherche systématique sur la présence pharmaceutique suisse dans quelques pays en développement; un médecin rémunéré sera chargé de mener cette action, alors que le groupe de base travaille bénévolement.

Un comité de lecture composé de trois personnes travaille également au niveau

romand et relit les textes avant publication dans le journal *Med in Switzerland*, distribué par le biais de *Vers un développement solidaire*, organe de la Déclaration de Berne, ainsi qu'aux agents de la santé: pharmaciens, médecins, assurances, etc.

Une action va également être entreprise en Suisse qui portera sur la législation à l'exportation, actuellement inexistante, et sur la législation à l'enregistrement. La Déclaration de Berne voudrait ainsi lutter contre l'hypocrisie qui permet d'exporter dans le tiers monde des médicaments interdits en Suisse et souhaiterait également renforcer les exigences à l'enregistrement de nouveaux médicaments dans notre pays. ■

*Med in Switzerland* est édité par la Déclaration de Berne, case postale 81, 1000 Lausanne 9.

## LOGEMENT

# Du bon usage du droit de superficie

(jd) Sur le marché immobilier, la Ville de Genève est un poids lourd; avec ses quelque 8000 logements, elle se situe en tête du peloton des grands propriétaires. C'est dire que, par sa politique, elle peut jouer un rôle important dans le domaine du logement, plus particulièrement sur le niveau des loyers.

La Ville de Genève ne profite pas de la législation cantonale en matière de logement social; elle a préféré développer un modèle propre basé sur le «taux d'effort» des locataires, calculé en pourcentage du revenu familial brut: de 15% jusqu'à un revenu de 60'000 francs à 19% pour un revenu entre 90'000 et 100'000 francs; au-delà, c'est le loyer réel, calculé conformément aux dispositions légales, qui s'applique.

Confrontée à des problèmes de financement — même une commune riche ne peut pas investir tous azimuts — Genève a décidé de mettre en droit de superficie ses terrains encore disponibles. C'est une solution; il y en avait d'autres, comme l'utilisation de la loi HLM ou l'hypothèque. Mais l'idée du droit de superficie est conforme au principe de subsidiarité: pourquoi une collectivité

publique se chargerait-elle d'une tâche que des privés peuvent accomplir aussi bien, tels que des coopératives d'habitation ou des fondations sans but lucratif?

Où l'on ne suit plus la politique de la Ville, c'est lorsqu'elle octroie un droit de superficie pour une durée de 99 ans à une caisse de prévoyance professionnelle. Certes, le droit de superficie est lié à la réalisation d'une construction sous régime HLM. Mais ce régime légal tombe après 25 ans. Restent donc trois quarts de siècle durant lesquels la Ville ne maîtrisera plus l'opération. Va pour une coopérative dont les objectifs et le fonctionnement garantissent une gestion sociale. Point de tels garde-fous par contre pour une caisse de pension qui fait là un placement et vise la rentabilité. A l'heure où la spéculation immobilière tourne à plein régime et fait flamber le prix des loyers, on s'étonne que la Ville de Genève laisse une telle liberté aux bénéficiaires de ses biens-fonds. Avant d'avaliser ces contrats, le législatif municipal ferait bien d'en analyser les clauses et d'en évaluer les conséquences à long terme. ■

## Pas de solution-miracle

(jpb) Bénéficier des avantages de l'automobile sans en subir les nuisances: c'est un peu le rêve de chacun. Depuis un certain temps déjà, les villes prennent des mesures pour contenir le trafic de transit sur les axes principaux et l'interdire dans les quartiers résidentiels. La plupart du temps des mesures efficaces de modération et la mise à sens unique de quelques rues permettent d'atteindre cet objectif. Le trafic à destination du quartier reste possible, alors que la traversée de ce dernier ne l'est plus. La même réflexion se développe pour le stationnement: comment décourager les pendulaires d'occuper des places dont les habitants du quartier ont besoin pour y laisser leur voiture sans les obliger à la déplacer régulièrement s'ils se trouvent dans des zones où la durée du stationnement est limitée.

Qu'il s'agisse de circulation ou de stationnement, les objectifs poursuivis sont identiques: favoriser l'agrément des quartiers d'habitation pour stopper l'exode des résidents vers la périphérie, rechercher un usage plus rationnel des moyens de déplacement par le report d'automobilistes sur les transports publics.

Cela fait une dizaine d'années que la ville de Berne a imaginé de créer une réglementation du parcage favorisant les habitants. Mais la loi sur la circula-

tion routière ne le permettait pas. C'est pourquoi elle a été modifiée en 1984: pour «protéger les habitants ou d'autres personnes touchées de manière comparable contre le bruit et la pollution de l'air, pour assurer la sécurité, faciliter ou régler la circulation (...), la circulation peut être restreinte et le parcage réglementé de manière spéciale, notamment dans les quartiers d'habitation». En décembre 1984, un groupe de travail des villes de Bâle, Berne et Zurich a été constitué pour étudier la mise en œuvre de cette disposition — aucune ville romande n'a souhaité participer à cette réflexion.

### Favoriser les résidents

Le système élaboré par le groupe de travail est le suivant: moduler soigneusement les places de durée illimitée (en nombre restreint, à proximité des arrêts de transports publics pour faciliter le transbordement des pendulaires venus de l'extérieur), les places de courte durée munies de parcomètres (pour la clientèle des commerces) et les places en «zone bleue» (durée limitée avec disque de stationnement). Sur ces dernières, le plus grand nombre, tout véhicule privé ou professionnel immatriculé dans le quartier peut stationner pour une durée illimitée; il est identifié par une carte

sous le pare-brise sur laquelle figurent le numéro d'immatriculation et la désignation du quartier.

L'essai qui devait se dérouler dans un quartier de chacune des trois villes n'a pu encore avoir lieu à Zurich: il avait fait l'objet de recours d'automobilistes qui s'estimaient victimes d'une inégalité de traitement par rapport aux habitants, une critique souvent exprimé, qui est encore revenue récemment sous la plume du Conseil d'Etat vaudois à propos de l'introduction d'un tel régime à Lausanne. La question est maintenant réglée sur le plan juridique: le Tribunal fédéral a rejeté le recours à la fin de l'année dernière.

Berne, dans le quartier d'habitation de Muesmatt (4000 habitants) et Bâle, dans le quartier de Gundeldingen (24'000 habitants avec une forte mixité d'emplois et de commerces) sont allées de l'avant. Après une année d'expérience, les deux villes ont décidé de généraliser le système dans les quartiers où il est approprié.

Il ne faut pourtant pas en attendre de miracle. Le rapport d'évaluation établi par l'administration bâloise montre que 700 pendulaires ont été dissuadés de se garer dans le quartier de Gundeldingen (soit 20% de moins qu'auparavant), mais la réduction du trafic a été faible. Le contrôle dans un quartier voisin montre cependant qu'il n'y a pas eu de déplacement des nuisances. A Berne, le contraste est frappant entre l'efficacité plus forte du système pour dissuader les pendulaires (qui tient à la nature du quartier et à la délimitation différente des places en zone bleue et des places illimitées) et le volume élevé de circulation: les habitants ont-ils profité de l'assurance de retrouver une place pour utiliser plus fréquemment leur voiture pour aller faire des courses?

Au total, un pas dans la bonne direction qui mérite d'être utilisé dans des quartiers d'habitation bien irrigués par les transports publics. Mais, plus encore que le stationnement sur le domaine public, c'est la maîtrise de l'affectation des places construites sur terrain privé qui est indispensable pour mener une politique des transports cohérente en limitant strictement le stationnement pendulaire. Ici, l'action passe par des prescriptions de police des constructions et la délivrance d'autorisations de construire assorties d'un strict régime de contrôle. ■

## Roulez, d'accord! Mais pas tous en même temps

(pi) Les pendulaires sont les bêtes noires des ingénieurs du trafic: ils se déplacent tous en même temps, provoquant des embouteillages, et stationnent de longues heures, occupant des places qui ne sont plus disponibles pour les habitants et les chalands. On cherche donc par tous les moyens à leur faire prendre les transports publics. Pourtant, du point de vue de l'environnement, les pendulaires n'ont pas que de mauvais côtés: la place de parc qu'ils occupent durant la journée ne provoque que

deux mouvements de véhicules: ceux du pendulaire lui-même, à son arrivée le matin et à son départ le soir. Que sa case soit transformée en surface de stationnement de courte durée pour favoriser la clientèle des magasins, et elle sera la cause de 10, 15 ou 20 mouvements par jour, certes étalés dans le temps, mais qui n'en provoquent pas moins chacun des nuisances.

C'est l'effet pervers de la chasse aux pendulaires: l'heure de pointe de 8 heures à 18 heures...

# Pour une approche globale

(jd) Le débat sur les rapports entre la Suisse et l'Europe s'est par trop limité jusqu'à présent à l'alternative de l'adhésion ou de la non-adhésion. Poser ainsi la question, c'est se condamner à une abstraction stérile puisque la Communauté, pour l'heure, ne désire pas s'élargir et que les conditions politiques actuelles ne permettent pas à la Suisse de faire acte de candidature. Pour sortir de cette impasse, le Conseil fédéral a esquissé une stratégie de négociation pragmatique et ponctuelle.

Dans une tribune libre à la *Neue Zürcher Zeitung* (9 décembre 1988), Christian Lutz, directeur de l'Institut Gottlieb Duttweiler et l'un des experts qui ont élaboré les scénarios énergétiques, propose une autre politique: la Suisse renonce à une adhésion formelle mais négocie sa participation au grand marché européen dans le but affirmé de supprimer ses frontières avec la Communauté européenne.

A l'adaptation au coup par coup, Lutz préfère donc l'affirmation initiale des buts poursuivis. La voie tracée par le Conseil fédéral ne lui paraît pas pouvoir conduire au grand marché: les négociations avec l'Europe porteront tout d'abord sur les questions les moins controversées; puis, sur les problèmes plus difficiles, on verra s'activer les défenseurs d'intérêts particuliers et s'imposer des clauses d'exception contraires à la suppression des barrières douanières. D'où la nécessité d'inscrire la négociation et ses différentes phases dans un cadre général et largement accepté.

Les objectifs politiques et économiques de la Communauté et de la Suisse se recoupent largement. A long terme, il est même probable que la réalisation de nos objectifs sera mieux garantie au sein de l'Europe qu'en-dehors d'elle. Le temps sera alors venu d'une adhésion pleine et entière. Mais ce dernier pas ne pourra être fait avant la démocratisation des institutions européennes, une plus grande affirmation d'indépendance de la Communauté en matière de politique étrangère et de défense, une structure plus clairement fédéraliste et une stabilité politique et économique.

Une adhésion au marché unique sans participation au processus de décision de la Communauté impliquerait des changements profonds, mais souvent salutaires pour la Suisse. Lutz mentionne notamment la limitation de la souveraineté cantonale en matière scolaire là où le libre-passage serait entravé, l'accès des entreprises de la Communauté aux soumissions des collectivités publiques, l'introduction de la TVA, l'adaptation au droit communautaire de la concurrence, l'assouplissement du

secret bancaire à l'égard des autorités. Par contre, il préconise quatre exceptions à l'ouverture totale des frontières: la libre circulation des travailleurs doit être couplée à un contingentement réciproque du nombre des salariés autorisés à bénéficier d'un permis d'établissement; le soutien à l'agriculture ne peut plus passer par des restrictions à l'importation, mais par la prise en charge de la production indigène; des limitations au trafic routier de transit contre une offre accrue de transport routier ferroviaire; et une réserve à l'égard de l'union douanière, due à notre statut de neutralité.

Reste à savoir si la Suisse réussira à se mettre d'accord sur un projet européen global et si la Communauté entrera en matière sur cette proposition. ■

## POLLUTION DU LEMAN

# Un petit goût de réchauffé

(jg) La grande presse nous a appris que le taux de phosphate dans le lac Léman a diminué de 25% en dix ans. Nul doute que l'amélioration des installations d'épuration et l'obligation d'utiliser des lessives sans phosphates soient les causes principales de ce progrès.

Seulement il y a un problème: le lac Léman est binational. Du côté français, il n'y a aucun effort perceptible pour diminuer la charge en phosphates et les réactions de nos voisins sont déconcertantes pour un Helvète: la défense de l'emploi est utilisée comme argument suprême. Interdire les phosphates reviendrait à menacer le travail des ouvriers de Rhône-Poulenc. Un argument identique est parfois utilisé au sujet de Creys-Malville. Abandonner le surgénérateur entraînerait la suppression des emplois dont la région a besoin.

La gauche romande est prise totalement au dépourvu par ces affirmations. Bien sûr, aucun parti de gauche n'est pour la suppression d'emplois. Allez expliquer à un syndicaliste CGT ou à un élu local socialiste qu'en supprimant une production polluante, l'entreprise devra innover et sera en meilleure situation sur le marché dans

cinq ans. Impossible! L'emploi d'abord et à n'importe quel prix.

La différence culturelle est ici très profonde avec nos amis français. Ils sont marqués par un chômage constant et important depuis quinze ans. A part trois ans de frissons, entre 1974 et 1977, la défense de l'emploi n'est pas une préoccupation majeure pour la gauche suisse.

L'emploi, il y en aurait plutôt en excès. Il en est qui sont prêts à affirmer qu'un peu moins de travail permettrait de diminuer le nombre des travailleurs au noir et des faux frontaliers.

En mettant l'emploi en avant comme critère principal de la réussite de toute politique, les Français ont raison, du moins à court terme. En choisissant des préoccupations qualitatives de défense de l'environnement comme cadre général d'une action politique, les Suisses ont aussi raison.

La construction de l'Europe consistera aussi et surtout à admettre que les préoccupations et la vision du monde, différente d'un pays à l'autre, sont toutes également légitimes. Une fois cette proposition admise, il deviendra plus facile de négocier et de rechercher des solutions à des problèmes d'intérêt commun.

## Téléspectateur critique

Ces jours, la presse et la radio faisaient état d'une recrudescence du racisme et de la propagande raciste en Allemagne: des mini-cassettes proposant aux jeunes des jeux sous forme de concours. Question: pourquoi les Turcs ont-ils la peau foncée? Trois réponses possibles: parce qu'ils ne se lavent pas; parce que ce ne sont pas des aryens; parce que ce sont des sous-hommes...!

Figurez-vous que le mardi soir, j'ai coutume de regarder à la TV suisse allemande une petite série policière: *Der Alte* (qui est reprise par la TV romande sous le titre de *Derrick*); de huit à neuf — ça me permet de repasser mon allemand. Téléfilms pas trop mal ficelés, avec un souci idéologique pas trop naïf: un commissaire de police, des policiers fort sympathiques, humains, aussi éloignés que possible du style «Gestapo» (au contraire de ceux qui apparaissent dans un film comme *L'Honneur perdu de Katharina Blum*). Et même, dans

l'une des séries, un policier *noir*, né des amours d'un GI américain et d'une jeune Allemande vers 1947 ou 48, éminemment ouvert, sympathique lui aussi. Or, l'autre soir, nouvelle série, qui se veut «européenne»: un policier *femme* — rien à dire: à la fois dynamique et respectueuse des droits de l'homme — et un milieu tzigane... Et c'est là que les choses se gâtent: les Tsiganes présentés dans l'ensemble de manière positive — et l'on précise bien que le criminel n'est pas vraiment un Tzigane, ou qu'il fait partie d'un sous-groupe non représentatif — mais cependant nomades, chapardeurs, jouant volontiers du couteau, même et surtout les enfants, qui naturellement sont fugueurs, ennemis de toute scolarité et de toute institution; les parents portés semble-t-il à les *vendre* (les filles, on devine pour quel usage), trafiquants plus ou moins de drogue, ou tout au moins suspects de, etc. Tout cela par hasard? La bêtise plutôt que la maligni-

té? Offrant en somme des Tsiganes la même vue que ce très grand écrivain, mais impérialiste impénitent, Rudyard Kipling, offre des Indous: Kim, héros lumineux un peu dans la mesure où il est du côté des Anglais — et foule de dignitaires indous non ralliés, fourbes, cruels, etc. Encore une fois fort bien: je n'ai vu jusqu'à présent qu'un seul film et juge peut-être hâtivement. Si j'étais vous, cependant, je me méfierais.

A part quoi, toujours si j'étais vous, je lirais le très beau livre publié par l'Académie du Chablais vaudois, intitulé: *Ollon Villars*. Vous y trouverez une lettre au Conseil d'Etat du pasteur Spiro, illustre alpiniste, de 1911... Le pasteur a compté: en un seul jour, plus de vingt autos à Villars, roulant à des 20-25 kilomètres à l'heure! On imagine le danger pour la paisible population de l'endroit!... Entre Morges et Lausanne, je venais d'être rattrapé par une VD 306'000 et des poussières; *rattrapé*, car m'étant mis en tête Dieu sait pourquoi de respecter la limitation des 100 km/h, j'ai été devancé par d'innombrables voitures... ■

### CHRONIQUE CHINOISE

## Des villages en automne

Nous avons visité un village de l'époque Ming (1368-1644), situé à la frontière est de la province du Shaanxi, à proximité du Fleuve Jaune. C'est un village que des paysans enrichis avaient construit en briques grises soigneusement appareillées, porches sculptés, cours oblongues. On nous y accueille avec le sourire, on nous ouvre la grande porte de bois finement travaillé qui fait, au fond de la cour, face au porche. Le jaillissement des épis de maïs éclaire les visages, celui, tout gris, de la vieille aux cheveux couverts d'un mouchoir, celui du vieil homme berçant un bébé, de la jeune femme timide qui nous regarde de sa cuisine. On nous offre à manger, à boire, avec une gentillesse qui nous remplit de confusion. Nous tournons doucement les talons, pour ne pas troubler plus longtemps cette paix. Plus bas, le ruisseau qui court sous le pied des maisons est rempli d'immondices, et dans la rue j'ai vu le cadavre d'un rat.

Des canards s'ébrouent dans le ruisseau, des enfants jouent dans la ruelle. C'est un village en Chine.

### Un petit pan de mur jaune

Dans les villes hollandaises, on le sait, le chez-soi est l'objet de soins amoureux; le résultat en est orgueilleusement affiché, chaque fenêtre s'offrant comme une devanture au regard approbateur des passants. Personne ne tire ses rideaux et, le soir, les immeubles hollandais flottent comme de grands vaisseaux illuminés sur la brume nocturne; ou encore, ils sont comme d'immenses calendriers de l'Avent où toutes les fenêtres auraient été ouvertes sur leur lumineux petit trésor.

En ce doux automne de Chine, où les grillons chantent encore passé le début de novembre, j'ai perçu quelque chose

d'analogie à cette lumière blonde. Dans les villages, aux bords des toits, le long des murs, montant à l'assaut des poteaux de bois, à l'angle des porches, sur les tuiles, éclatent en grappes les épis de maïs mis à sécher. Abondance des formes et exultation de la couleur. Sur le pisé terne, ou la brique sans épaisseur, les épis moutonnent, en monstrueuses et superbes efflorescences. Vus de loin, de haut, les toits flamboient. Le regard, fasciné par l'or de ces chevelures fantastiques, ne perçoit plus que distraitement gens et bêtes, simples figurants dans ce décor splendide. Le maïs envahit aussi la route; les paysans y étendent les grains à sécher et dessinent des bandes soigneusement ratissées, sur lesquelles veillent une vieille femme, un enfant, un homme assis sur ses talons, la cigarette aux doigts. Ainsi les routes sont-elles largement bordées, éclairées par des lés dorés ou roux qu'à la nuit tombante chacun balaie et vanne avant de les faire glisser dans des sacs.

Quelle plénitude, quand l'utile et le beau se rencontrent!

Catherine Dubuis

# Systeme économique et systeme politique

Question: où trouve-t-on aujourd'hui les partisans les plus convaincus, les plus inconditionnels de l'économie de marché? Réponse: pas tant à Chicago, ou en Suisse, ou du côté de Madame Thatcher que... dans les pays de l'Est, Union Soviétique non exceptée.

## Violentes critiques

Quand on parle aujourd'hui à des ressortissants de ces pays, on est en effet souvent frappé par le caractère absolu et violent des condamnations qu'ils expriment de plus en plus volontiers, fréquemment et ouvertement (du moins dans mon expérience) sitôt qu'il est question de leur système économique centralisé. Souvent viennent alors à la surface des sentiments de frustration d'une extraordinaire intensité à l'endroit d'un système accusé d'être totalement inefficace et incapable d'assurer — excepté à une petite minorité de privilégiés — ce minimum d'ai-

sance matérielle sans lequel rares sont ceux qui arrivent à «se réaliser» pleinement dans la vie. Un exemple frappant parmi d'autres: celui de ce Soviétique qui lors de rencontres antérieures était notoirement hermétique et ne s'écartait jamais de la ligne officielle, et qui tout à coup déclare publiquement qu'il est vraiment très dommage que sous Nicolas II les réformes de Stolypine aient échoué, car si elles avaient réussi, la Russie bénéficierait aujourd'hui de tous les bienfaits d'une économie de marché...

Car, en contrepoint, les économies de marché se voient parées de toutes les vertus imaginables. A tel point que l'interlocuteur occidental se sentira souvent obligé de corriger le tir et de faire observer que les économies de marché ont aussi leurs problèmes, lesquels ne sont quand même pas tout à fait négligeables. En outre, il s'estimera tenu de mettre en garde contre l'illusion que l'adoption éventuelle de réformes allant dans le sens d'une économie de marché produira des résultats immédiats à la façon d'un remède-miracle: par exemple, il a quand même fallu grosso modo dix ans (1948-1958) et une aide américaine importante pour que l'Allemagne occidentale arrive à remettre son économie sur pied après les destructions et dislocations de la guerre.

Mais surtout il mettra l'accent sur les aspects politiques du problème; à savoir qu'une économie authentiquement décentralisée est difficilement compatible avec un système politique où une minorité détient le monopole du pouvoir. Concrètement, dans un pays d'Europe orientale qui adopterait des réformes économiques allant dans le sens du marché, ce ne serait plus le chef communiste du village, du «rayon», de la ville ou de la région qui déciderait à qui (un neveu, par exemple) reviendrait tel ou tel poste économiquement important et intéressant,

mais des entreprises indépendantes soumises aux exigences du marché. Autrement dit, le parti unique au pouvoir devrait renoncer à son monopole, ce qui est quand même beaucoup demander à une révolution venant d'en-haut.

## Peu de changements depuis 1917

Alexander Gerschenkron, le grand historien économique américain d'origine russe, enseignait que la révolution de 1917 avait eu deux causes principales: d'une part, le mécontentement paysan lié à la propriété des terres et, d'autre part, l'incurie de l'administration tsariste telle que révélée par son incapacité à organiser comme il faut, en 1914-1917, le ravitaillement des villes en matière alimentaire et celui des armées en matière d'armes, de munitions et autres équipements, d'où les défaites militaires de ces années.

Toutes proportions gardées, la situation est-elle tellement différente aujourd'hui? A intervalles plus ou moins réguliers, chaque fois qu'il se passe quelque chose hors de l'ordinaire, l'incurie de l'administration soviétique s'étale au grand jour: ainsi à Tchernobyl, dont il n'est pas exagéré de dire que cela a été un accident *provoqué*, résultat d'un invraisemblable «trapèze»; ou plus récemment en Arménie, du moins si on en croit la plupart des récits et témoignages. Et dans le domaine militaire, l'Union soviétique a subi en Afghanistan une défaite, pour appeler les choses par leur nom.

La question qu'on finit donc par poser dans ces discussions, mais sans chercher à y répondre, est dès lors non seulement celle des chances qu'il y a de voir se réaliser là-bas de vraies réformes économiques et politiques, mais celles des chances qu'elles puissent se réaliser en dehors d'un bouleversement de type révolutionnaire.

Jean-Christian Lambelet

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Jean-Christian Lambelet est professeur au Département d'économétrie et d'économie politique (DEEP) de l'Université de Lausanne et à l'Institut des hautes études internationales (HEI) de Genève.

Les sous-titres sont de la rédaction.

**DP** Domaine  
**DP** Public

### Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue: Jean-Louis Cornuz

Catherine Dubuis

L'invité de DP: Jean-Christian Lambelet

### Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-15527-9

Téléfax: 021 22 80 40

### Composition et maquette:

Liliane Berthoud,

Françoise Gavillet, Pierre Imhof

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

# Les armes contre les droits de l'homme

(jd) On connaît le combat d'Amnesty International contre les violations des droits de l'homme: pressions sur les autorités responsables par le biais de lettres envoyées par les membres, sur la base d'informations vérifiées. Mais l'action d'Amnesty ne se limite pas à réagir aux abus, elle vise aussi à les prévenir. Pour ce faire, l'organisation demande aux gouvernements de prendre en considération la situation des droits de l'homme dans leurs relations politiques et économiques avec l'étranger. Ainsi elle s'oppose à l'exportation d'armes, d'équipements et de connaissances techniques spéciales destinées à l'armée, aux forces de sécurité et à la police, lorsqu'on peut raisonnablement présumer qu'ils contribueront à des violations des droits de l'homme.

C'est dans ce cadre que la section suisse d'Amnesty mène une campagne pour demander aux autorités fédérales une application effective de la Loi sur le matériel de guerre, en particulier de sa «clause humanitaire». A cet effet, une pétition est lancée qu'on peut signer jusqu'au 15 février.

Pour appuyer et étayer cette campagne, Amnesty a édité une brochure extrêmement bien documentée d'une centaine de

pages sur les droits de l'homme et les exportations d'armes de la Suisse. On y trouve un historique de l'exportation de matériel de guerre suisse — savez-vous que jusqu'au début de la Première Guerre mondiale, neutralité et ventes d'armes à des pays en guerre ou vers des zones de conflits sont considérées comme incompatibles? — une analyse de la législation suisse en la matière et de son application, un inventaire des lacunes légales.

La loi suisse est l'une des plus sévères au monde. Elle prohibe non seulement l'exportation d'armes vers des pays où des conflits armés ont éclaté ou menacent d'éclater ou dans lesquels règnent des tensions dangereuses, mais encore si ces exportations «*risquent de compromettre les efforts de la Confédération dans le domaine des relations internationales, notamment en ce qui concerne le respect de la dignité humaine*». Malheureusement cette dernière disposition n'est pas respectée: il faut un conflit ou une tension grave pour qu'un refus d'exporter soit prononcé; par contre aucun refus n'a été motivé par la violation des droits de l'homme.

Par ailleurs la législation présente d'importantes lacunes. Depuis 1972, date de son édicton, la technologie de l'armement a beaucoup évolué et la définition du matériel et des techniques utilisables à des fins militaires est devenue plus difficile. L'exportation de matériel de guerre «classique» tend à perdre du terrain au profit des pièces détachées, des biens mixtes pouvant servir à des fins aussi bien civiles que militaires, des connaissances techniques et des prestations de services. La loi ne soumet pas à autorisation la vente de biens d'équipement liés à la production militaire, de licences de fabrication, l'envoi de conseillers techniques et d'instructeurs. De même les opérations d'intermédiaires pour le matériel de guerre sont libres pour autant que les armes ne touchent pas le sol suisse. Tous ces moyens légaux de contourner la loi rendent peu crédible notre politique en matière d'exportation d'armes. ■

Amnesty International, Case postale 1051, 3001 Berne.

(cfr) La Suisse romande pourrait bientôt découvrir les annonces de l'Agence C de Münsingen, près de Berne. Il s'agit d'une agence de communication très particulière puisqu'elle propage, sous une forme professionnelle, des versets bibliques et des messages évangéliques. Elle a été créée par l'industriel Heinrich Rohrer, fondateur et ancien propriétaire de l'entreprise Sipuro, bien connue des amateurs de spots télévisés. Agence C signifie «Agentur für Christus» et c'est la nouvelle entreprise de salubrité publique que l'industriel bernois a lancé après avoir consacré sa vie à la propreté dans la maison.

## L'agence du Ciel

L'agence déploie son activité principalement dans les pages des avis mortuaires des quotidiens alémaniques, sous forme de versets bibliques. Occasionnellement, des messages plus complets sont également publiés. Plusieurs journaux consentent des tarifs de faveur à l'agence qui diffuse en outre des textes par d'autres voies. C'est ainsi que nous avons pris connaissance d'une publication intitulée (traduction): *Le Secret de la Bible*, qui précise que le cercle des amis de l'agence comprend un millier de personnes. Les messages sont diffusés quotidiennement dans 68 journaux totalisant un million de lecteurs en Suisse alémanique. La pénétration du marché allemand est en cours, mais avec un financement provenant exclusivement de ce pays. Une couverture complète de l'espace germanophone est envisagée.

La pénétration en Suisse romande a été évoquée dans un article de *Bilanz* (12/88). Elle requiert un investissement supplémentaire, c'est pourquoi Heinrich Rohrer cherche à vendre certains objets de collection qui décorent son parc: un Venom ainsi qu'un canon datant de 1880, par exemple. Le président de l'Agence C ne veut pas d'amateurisme dans la diffusion de ses messages. Leur traduction serait ainsi confiée à des professionnels.

## ECHOS DES MEDIAS

Dès cette année, le *Tages Anzeiger* publie une page quotidienne sur l'actualité scientifique et technique.

Depuis quelques jours, la *Berner Zeitung* a une quatrième édition régionale centrée sur Thoune et l'Oberland bernois. Un véritable défi pour les quotidiens de la région.

Beat Weber, ancien secrétaire du syndicat des typographes, annonce dans *Le Gutenberg* une réduction du nombre d'éditions du journal. Pour des raisons budgétaires il passerait de l'hebdomadaire au bimensuel.